



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 22 avril à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	04	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

Membres nommés :

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Agnès ASTEGIANI

**DELIBERATION N°10
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –
DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS SUR LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

PREAMBULE – Madame Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Les dotations aux amortissements constituent une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Les amortissements permettent de constater chaque année la dépréciation des biens tout en dégageant une ressource destinée à les renouveler.

Avec l'adoption de la nomenclature M57 lors de la séance du conseil d'administration du 14 décembre 2021, qui actait la mise à jour des règles d'amortissement, avec notamment le principe de la comptabilisation selon le principe du prorata temporis, les durées d'amortissements avaient été définies comme suit :

nature comptable M57		durée
204...	subventions versées pour des biens mobiliers	5 ans
2051	concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	2 ans
21838	matériel informatique	5 ans
21848	matériel de bureau et mobilier	10 ans
2185	matériel de téléphonie	5 ans
2188	autres équipements	10 ans

Je vous propose de reconduire ces durées d'amortissement et de conserver le seuil de 1 000,00 €, compte tenu du faible enjeu financier, pour les biens de faible valeur qui a titre dérogatoire et par souci de simplification sont amortis en année pleine et unique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : Décide de reconduire les durées d'amortissement proposées dans la présente délibération.

M. Francis SELLAM
Président du CCAS




Mme Agnès ASTEGIANI
Secrétaire de séance




Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
 Publiée sous format électronique le 24 AVR. 2026
 le 24 AVR. 2026
 télétransmis au contrôle de légalité le : 24 AVR. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le

